



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA FRANCE CANDIDATE AU CONSEIL DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)



TRIENNAT 2023-2025

✎

Photo de couverture :
premier vol d'essai transatlantique de deux
appareils A350 en formation (« Fello' fly »).
© Airbus 2021 – S. Ramadier

CONTACTS

Représentation permanente
de la France auprès de l'OACI
france@icao.int

Direction générale
de l'aviation civile
dta-sei-secretariat-bf@aviation-civile.gouv.fr

Direction des Nations unies,
des organisations internationales,
des droits de l'homme et de la francophonie
secretariat.dgp-nuoi-eb@diplomatie.gouv.fr

Pays historique de l'aviation, la France est un membre fondateur de l'OACI et siège au Conseil de l'Organisation depuis sa création en 1947 au titre des États d'importance majeure dans le transport aérien.

Afin de continuer à appuyer au mieux la communauté internationale de l'aviation dans le développement et la reprise d'un transport aérien mondial sûr et durable, la France présente sa candidature au Conseil de l'OACI pour le triennat 2023-2025 au titre de la première partie.

LA FRANCE, UN PAYS DE TOUT PREMIER ORDRE DANS L'AVIATION INTERNATIONALE

L'aviation en France en chiffres

102 compagnies aériennes
présentes

110 aéroports ouverts
au trafic international

70 millions de passagers
malgré la pandémie

2,01 millions de tonnes de cargo

1,77 million de vols contrôlé par an

14 millions de km² sous ATM français

52,9 milliards d'euros générés
par le secteur

1,142 million d'emplois directs
ou indirects

31 accords de coopération
technique bilatérale

Elle est aujourd'hui un des rares pays aéronautiques au monde à couvrir tout le champ de l'aviation : construction aéronautique, aéroports, compagnies aériennes, systèmes de navigation aérienne, coopération et formation.

Avec 1 million de km², les services français de navigation aérienne gèrent l'un des espaces aériens les plus grands et denses d'Europe. En 2021, et malgré la crise de la COVID-19, c'est ainsi 1,77 million de vols qui a été contrôlé dans l'espace métropolitain et délégué. À cela s'ajoute le contrôle aérien dans les territoires français d'outre-mer avec plus de 14 millions de km² répartis sur toute la planète. Enfin, en ce qui concerne la sécurité aérienne, la France assure entre autres la supervision de plus de 18 000 aéronefs inscrits sur son registre, de 135 000 titulaires d'une licence de pilotage et de plus de 500 aéroports.

L'industrie aéronautique en France couvre tous les segments du marché (avions de transport, avions d'affaires, hélicoptères, moteurs, systèmes) avec de grands groupes de tout premier rang mondial comme Airbus, ATR, Dassault, Thales ou SAFRAN.

LA FRANCE, UN VIVIER D'EXPERTS

En raison de son expérience et de son savoir-faire, la France compte un grand nombre d'experts dans le domaine de l'aéronautique :

- depuis les débuts de l'OACI, un expert français est élu à la Commission de navigation aérienne ;
- des experts techniques français siègent dans la plupart des panels de l'OACI et nombre de ses groupes de travail, participant ainsi à la mise en œuvre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation ;
- la France contribue également aux activités de l'OACI via la mise à disposition gratuite d'experts. En 2021, cette assistance en nature équivaut à plus de 1,3 million de dollars canadiens et représente la troisième plus importante contribution en personnels apportée par les États à l'OACI.

LA FRANCE, UN ACTEUR MAJEUR DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Partenaire de la campagne « aucun pays laissé de côté », la France mène de nombreux programmes d'assistance auprès d'autres États membres, notamment en Afrique et en Asie, au travers d'accords bilatéraux de coopération ou de programmes de l'OACI (ASIAP, FPP, NGAP, etc.). Elle peut s'appuyer pour cela sur l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), centre régional d'excellence du programme ICAO TRAINAIR +, qui accueille 3 000 élèves dont 30 % de ressortissants de pays tiers.

Zoom

Depuis 2018, la France apporte son soutien aux programmes de l'OACI de procédures de vol (FPP) en Afrique et en Asie-Pacifique. Ces programmes visent à l'amélioration de la performance en matière de navigation aérienne. Un arrangement technique entre la France et l'OACI, renouvelé en 2021, formalise ce soutien.

À ce jour, la France a ainsi contribué à former des stagiaires issus de 89 États. En 2021, un programme FPP a été mis en place par l'OACI au Moyen-Orient, auquel la France devrait aussi apporter son appui technique.

LA FRANCE, UN PAYS TOURNÉ VERS L'INNOVATION

Afin de préparer l'avenir en mobilisant tous les acteurs du secteur, y compris les PME et toute la chaîne logistique, la France a créé, en 2008, le Conseil pour la recherche aéronautique civile française (CORAC), une instance de concertation État-Industrie qui définit un programme

de R&D coordonné pour répondre aux grands enjeux de transformation de la filière aéronautique : réduction de l'empreinte environnementale, connectivité, autonomie, nouvelles technologies au service de l'excellence industrielle.

Depuis la création du CORAC, le volume des recherches de l'industrie a augmenté de 80 % sur l'ensemble de la filière et représente aujourd'hui plus de 900 millions d'euros d'activité par an.

↳
53^e salon international de l'aéronautique
et de l'espace, Le Bourget (2019)
© MEAE – Judith Litvine



LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

À l'occasion de ce nouveau triennat, la France, qui est le 6^e contributeur au budget de l'OACI, est résolument engagée à soutenir l'Organisation dans ses efforts pour soutenir la reprise, renforcer la sécurité et la sûreté de l'aviation, accélérer la transition vers une aviation neutre en carbone et faire face aux défis à venir, notamment l'intégration des technologies liées à l'intelligence artificielle, la gestion des capacités et la cybersécurité.

Direction des Nations unies,
des organisations internationales,
des droits de l'homme et
de la francophonie

diplomatie.gouv.fr

